

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 17 janvier 2022

Délibération N°4 du 17 janvier 2022

Date de convocation **Étaient présents : (17)**
11.01.22 Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,
Agnès Corruble, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida
Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

Étaient Excusés : (6)

Pascal Ancelot ayant donné délégation à Emmanuelle Duplessis Yaha,
Benoît Boudet ayant donné délégation à Michel Ménager, Mickael
Lefebvre ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Isabelle Normand
ayant donné délégation à Maryline Fournier, Vincent Prié ayant donné
délégation à Dominique Paul, Guy Sénécal ayant donné délégation à
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Serge Planchon

Association « Gaule Arquoise » Renouvellement de convention AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

informe que la convention concédant le droit de pêche sur les berges et étangs appartenant à la commune a expiré le 31 décembre 2021 et qu'il importe de la renouveler avant le 12 mars 2022, date d'ouverture de la pêche.

Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par 18 voix pour et 5 abstentions :

- d'autoriser le maire à concéder le droit de pêche sur lesdits berges et étangs.
- d'autoriser le maire à signer à signer la convention dont le texte est annexé à la présente délibération et à laquelle est joint un plan cadastral où sont précisés les parcours de berges et les surfaces d'étangs objets de la concession.



Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire